

## Les bibliothèques : un réseau engagé pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme

Mardi 20 février 2018, le rapport de la mission Orsenna, "Voyage au pays des bibliothèques", a été remis au Président de la République, lors d'un déplacement avec la ministre de la Culture aux Mureaux, dans les Yvelines.

Le Président de la République a fait de l'ouverture des bibliothèques le dimanche et en soirée l'une de ses priorités en matière culturelle. Il s'agit d'élargir encore la fréquentation du premier réseau culturel français (16 500 points d'accès au livre et à la culture, qui ont accueilli en 2016 27 millions de personnes) à des moments où nos concitoyens disposent de temps libre.

Pour porter cette ambition et sensibiliser les acteurs au rôle fondamental des bibliothèques dans notre société, Françoise Nyssen a confié le 31 juillet 2017 à Erik Orsenna, de l'Académie française, une mission d'ambassadeur de la lecture.

Accompagné par Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, Erik Orsenna a sillonné le pays de septembre à décembre 2017, lors d'un « tour de France » qui lui a permis de recueillir les attentes des parties prenantes (élus, professionnels des bibliothèques et usagers) et de mesurer le dynamisme des bibliothèques, en ville comme dans les territoires ruraux.

Le rapport souligne que les élus, les professionnels et les associations rencontrés lors des déplacements de la mission, ont parlé de l'illettrisme et de leur engagement pour lutter contre ce problème « qu'ils saisissent à bras le corps dans chaque bibliothèque comme au niveau national. Juste un symbole : l'Association des bibliothécaires de France (ABF) vient d'entrer au comité consultatif de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ».

Prenant appui sur les données et les définitions de l'ANLCI, le rapport revient aussi sur la réalité de l'illettrisme qu'il ne faut pas confondre avec l'analphabétisme. Sur le plan des coopérations dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, le rapport indique que si 75 % des bibliothèques installées dans les collectivités de plus de 100 000 habitants travaillent déjà avec des associations, il est très important d'amplifier les efforts dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants où se trouvent les besoins les plus cruciaux et plus particulièrement dans les communes rurales et les villes moyennes.

Télécharger le rapport [Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain...](#)

C'est ici l'occasion de rappeler que l'ABF a fait son entrée au comité consultatif de l'ANLCI en novembre 2017. Depuis, une collaboration étroite est mise en œuvre avec, notamment, la constitution d'un groupe de travail sur les questions d'illettrisme au sein de l'ABF et la volonté de cette dernière de travailler en partenariat avec l'ANLCI et les Centres ressources illettrisme pour une meilleure information des publics, la sensibilisation de tous les bibliothécaires et l'accès de tous à la lecture et la culture.



Un dossier « illettrisme » a paru dans la revue BIBLIOTHEQUE(s) n°90-91 de décembre 2017. On retrouve dans ces 60 pages les contributions de l'ANLCI et des Centres ressources illettrisme, notamment. La revue est disponible à l'achat sur le [site de l'Association des Bibliothécaires de France](#) (ABF).

## Les Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme 2018, une 5<sup>e</sup> édition anniversaire

Les Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme sont un rendez-vous annuel porté par l'ANLCI pour donner une information simple sur l'illettrisme et faire connaître les solutions locales.

Une étape a été franchie en 2013 lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande cause nationale.

Depuis, la mobilisation n'a pas faibli ! Chaque 8 septembre, de nombreux acteurs locaux se mobilisent pour que l'illettrisme ne représente plus un tabou. Aujourd'hui, en France, ce sont 2 500 000 personnes qui sont concernées après avoir été scolarisées dans notre pays. En parler, c'est se donner les moyens d'agir, c'est aider les personnes à faire le premier pas vers une solution adaptée à leurs besoins.



Chaque année, ce sont plus de 300 manifestations locales qui sont organisées sur tous les territoires métropolitains et ultramarins, par les associations, les collectivités territoriales, les fondations, les acteurs du champ social, culturel, etc., et réunies sous une bannière commune grâce au label attribué par l'ANLCI : « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

Cinq ans après le lancement de la première édition des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme, l'ANLCI invite l'ensemble des acteurs locaux à s'engager sur les territoires pour « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

**La cinquième édition des JNAI aura lieu du 8 au 15 septembre 2018.**

A l'occasion de cette édition anniversaire, l'ANLCI a développé de nouveaux outils afin de permettre à tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme de se « Réunir pour mieux agir ».

Dès le **5 mars 2018**, rendez-vous sur [www.illettrisme-journees.fr](http://www.illettrisme-journees.fr), **une plateforme dédiée** aux Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme et trouvez tous les éléments pour vous aider à prendre part à la dynamique.



[Formulaire de demande de labellisation](#)

[Cartographie des opérations](#)

[Programme complet mis à jour au fil des labellisations](#)

[Contacts et liens utiles](#)

[Ressources](#)

**Un mot d'ordre cette année : « Face à l'illettrisme vous n'êtes pas seuls ! »**



**PARTICIPEZ AUX JOURNÉES NATIONALES D'ACTION CONTRE L'ILLETTRISME**

Téléchargez **dès à présent** le **mode d'emploi** et imaginez un événement pour la période du 8 au 15 septembre 2018.

**Dès le 5 mars 2018, demandez la labellisation** de votre événement en renseignant le formulaire sur <http://www.illettrisme-journees.fr>.

**Du 8 au 15 septembre 2018, faites connaître votre action** grâce à votre événement inscrit dans la **programmation nationale**.

## Rencontre avec les membres du conseil d'administration de l'agence Quand les livres reliait.

Le vendredi 12 janvier 2018 Hervé Fernandez et Eric Nédélec étaient invités pour une réunion de concertation et d'échanges organisée par l'agence Quand les livres reliait. Celle-ci a permis d'aborder des questions de fond concernant le travail de l'agence Quand les livres reliait et les perspectives de son développement.



L'Agence Quand les livres reliait a présenté son histoire et ses axes de recherches et d'actions : les albums et leurs richesses, les albums et les bébés, son engagement dans la mise en place du protocole d'accord sur l'éveil culturel du jeune enfant, son engagement dans le développement d'une politique culturelle en régions en lien avec ses adhérents, son implication dans la mise en place de l'opération Premières Pages, l'écriture pour transmettre savoirs et connaissances, le séminaire interdisciplinaire itinérant et multiforme Babil-Babel où sont abordées les notions de langage, langues et plurilinguisme ainsi que les enjeux des lectures partagées dans un contexte plurilingue et pluriculturel...

Visiter le [site internet de l'agence Quand les livres reliait](#)

## Les rencontres territoriales ANFH : Détecter et former les agents de la fonction publique hospitalière en difficulté avec les compétences clés.

Dans le prolongement de l'accord-cadre conclu entre l'Association Nationale de Formation Hospitalière (ANFH) et l'ANLCI deux journées de sensibilisation le 6 février à Bordeaux et le 16 mars 2018 à Lorient ont été organisées. L'objectif était de permettre aux personnels encadrant de repérer les signes révélateurs de l'illettrisme et ainsi accompagner les personnes concernées vers une formation financée par l'ANFH.



Par manque de maîtrise de la lecture, de l'écriture ou du calcul, les personnes touchées sont, notamment, sujettes à des difficultés de communication qui compliquent la relation avec les autres agents ou patients.

Aussi, près de 150 personnes (responsables d'établissements, DRH, cadres de santé, responsables de formation) ont assisté à différentes conférences animées par des spécialistes, le temps d'une journée. Une fois de retour dans leurs établissements, ces personnels encadrant auront la responsabilité de sensibiliser, de détecter et d'accompagner les agents concernés.

« Il s'agit de détecter l'illettrisme qui peut éventuellement concerner certains de nos 56 000 agents en Bretagne, explique Thierry Lhote, délégué Bretagne de l'ANFH. C'est un programme national, mis en place pour détecter, puis accompagner via la formation et l'acquisition de compétences clés ».

« Il s'agit souvent d'employés en logistique qui n'osent pas en parler car c'est un sujet tabou », poursuit le délégué. « L'illettrisme n'est pourtant pas un manque d'éducation, il est bien souvent indépendant de la volonté des personnes. Nous avons donc lancé cette campagne de sensibilisation auprès des directions et des personnels encadrants afin de détecter les personnes touchées, puis de les aider en mettant en place une formation spécifique. Avec l'acquisition de ces compétences clés, les personnes touchées pourront profiter de l'ascenseur social et ainsi accéder à des postes autrefois inaccessibles ».

La prochaine rencontre régionale de sensibilisation se tiendra le 20 mars 2018 dans les Hauts-de-France, à Lille.

Plus d'informations sur cette prochaine Journée compétences clés sur le [site de l'ANFH](#)

## Un vaste réseau : Comité consultatif de l'ANLCI et Centres Ressources Illettrisme, acteurs incontournables de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

En janvier 2018, les partenaires et les équipes de l'ANLCI se sont réunis afin de réaffirmer leurs engagements communs au service des personnes confrontées à l'illettrisme.

Le 25 janvier, les membres du Comité consultatif ont été accueillis au siège de la fédération des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP). Le 30 janvier, c'était aux correspondants régionaux de l'ANLCI et aux Centres Ressources Illettrisme de se retrouver au GRETA des Métiers de la Santé et du Social (M2S).

Ces deux journées de travail avaient pour objectif principal de permettre aux partenaires de l'ANLCI, acteurs de terrain, de s'approprier la feuille de route 2018 de l'ANLCI approuvée par l'Assemblée générale du GIP ANLCI, en novembre dernier. Elles ont donné l'occasion d'entendre et de recueillir les idées, remarques de ceux qui, dans leurs champs respectifs, sont confrontés à la réalité de ce problème dans ce qui fait sa singularité et sa complexité.

Les ateliers menés avec les membres du Comité consultatif ont permis d'aborder plusieurs questions pour engager la construction d'« un pacte pour agir ensemble » qui viendra compléter et réactualiser le cadre national de référence de 2003.

Ce nouveau document de référence, au terme d'un travail de capitalisation conduit au fil du premier semestre, sera présenté lors d'une réunion du Comité consultatif qui se tiendra le 15 mai 2018.



## Rencontre avec Christelle Barassi, Secrétaire générale du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Eric Nédélec, coordonnateur national de l'ANLCI, a rencontré la secrétaire générale du COJ afin d'envisager des axes de coopération entre les deux instances.



Le COJ est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes. Créée par le décret n°2016-1377 du 12 octobre 2016 cette instance consultative se substitue aux trois conseils suivants : le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ), le Conseil national de la jeunesse (CNJ) et le Conseil national des missions locales (CNML). Elle peut être consultée sur les projets législatifs ou réglementaires en rapport avec la jeunesse et examiner toute question d'intérêt général en matière de politique de jeunesse, elle peut adresser au Gouvernement des propositions afin d'améliorer la situation des jeunes et enfin, il doit adresser chaque année un rapport d'activité au Gouvernement.

🔗 Pour en savoir plus consulter la [page jeunes.gouv.fr](http://page.jeunes.gouv.fr)

## Journée thématique de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (FCPE)

Sur une invitation de la FCPE, l'ANLCI est intervenue le 10 février dernier lors d'une journée thématique consacrée aux relations école-famille.

Il s'agissait entre autres de comprendre que beaucoup de tensions et d'incompréhensions naissent des nombreux préjugés qu'il faut dépasser pour permettre à tous les parents, qui sont les premiers éducateurs, d'être effectivement partie prenante dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter aux présidents de conseils départementaux la problématique de l'illettrisme mais aussi la démarche des Actions Educatives Familiales (AEF) dont on sait qu'elle est un formidable outil pour impliquer tous les parents. La FCPE est un acteur majeur aux côtés de l'école, c'est aussi un acteur qui a vocation à mobiliser le plus grand nombre possible de parents. Avec cette présentation, l'idée était de montrer qu'une fois qu'on a été sensibilisé, on est à même d'aborder différemment les relations avec les parents que ce soit pour informer ou inciter à s'impliquer.



fédération des conseils de parents d'élèves  
des écoles publiques

@ Pascale Durand, chargée de mission FCPE - [pdurand@fcpe.asso.fr](mailto:pdurand@fcpe.asso.fr) et Christelle Leblanc, chargée du suivi des Actions Educatives Familiales à l'ANLCI - [christelle.leblanc@anlci.fr](mailto:christelle.leblanc@anlci.fr)

## Tutorat des jeunes en apprentissage par des seniors bénévoles, un séminaire co-organisé par Agir ABCD, ECTI et OTECI

L'ANLCI est intervenue le 15 février 2018 dans le cadre du projet européen MYDI du programme ERASMUS+ qui réunit un collectif de clubs senior français et allemand.



Deux tables rondes étaient au programme de ce séminaire dont l'une proposait de répondre à la question : comment le risque de décrochage ou d'échec des apprentis est-il pris en compte ?



L'occasion pour Ludovic Bénas, chargé de mission à l'ANLCI notamment sur les questions liées à l'apprentissage, de présenter un outil développé avec les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) qui permet de mieux prendre en compte le risque de décrochage scolaire : la démarche « apprendre autrement par le travail - compétences de base des apprentis ».

@ Ludovic Bénas, chargé de mission national – [ludovic.benas@anlci.fr](mailto:ludovic.benas@anlci.fr)

## Nouvelle norme AFNOR pour l'accessibilité des personnes handicapées et des personnes en difficulté avec la lecture ou la compréhension

La norme volontaire NF P96-105 fournit un cadre pour concevoir et utiliser des pictogrammes qui parlent à tous les publics, porteurs de handicap ou non, quand il faut s'informer et s'orienter dans les bâtiments. Elle fixe un cadre sans pour autant figer les possibilités, grâce au travail de la [commission de normalisation « accessibilité et qualité d'usage dans l'environnement bâti »](#) (La commission réunit des représentants d'associations d'usagers, de praticiens du design, de professionnels de la construction et d'administration)



Cette norme d'une vingtaine de pages, publiée le 10 février 2018, sera utile aux maîtres d'œuvres et aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) pour concevoir, commander et utiliser des pictogrammes respectant des principes d'accessibilité pour tous.

L'ANLCI a été associée à cette commission afin d'assurer la prise en compte des difficultés éprouvées par les personnes en situation d'illettrisme.

🔗 Pour en savoir plus rendez-vous sur [AFNOR norm'info](#) 📄 Acheter la norme sur la [Boutique AFNOR Editions](#)

## Numérique

### Ensemble pour un numérique inclusif : l'ANLCI auditionnée le 19 mars 2018

13 millions de nos concitoyens demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu Internet et se sentent en difficulté avec ses usages.

En partant des besoins de la population et en s'appuyant sur les expertises existantes, la stratégie nationale voulue par le Gouvernement doit permettre de formaliser des objectifs communs, de fédérer et coordonner les différents acteurs, de mieux définir les rôles de chacun d'entre eux et d'unir les moyens et les efforts de tous, afin de rendre l'action collective plus efficace pour les citoyens.

A cet effet, Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, a été auditionné le 19 mars dernier sur les enjeux et les activités de la sensibilisation à l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme, les outils de diagnostic de leurs difficultés et les solutions disponibles pour accompagnement adapté. Le CRI Auvergne représenté par Danielle Aspert, directrice, et Stéphane Gardé, chargé de projets, a également été entendu à cette occasion.



« Notre objectif est qu'à l'été 2018, chaque territoire soit en mesure de déployer des parcours d'accompagnement et de formation au numérique en phase avec les besoins locaux, partout et pour tous. Le numérique ne doit pas être réservé aux plus agiles ni aux plus favorisés, ni aux plus urbains. Chacun doit y trouver les moyens de gagner en autonomie, d'avoir la capacité d'agir, d'entreprendre et de choisir sa vie. » Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'Etat chargé du numérique

Télécharger le [dossier de Presse « Ensemble pour un numérique inclusif »](#)

## PARTAGE DES BONNES PRATIQUES



### ZOOM SUR LES SOLUTIONS PROPOSÉES AUX JEUNES EN SITUATION D'ILLETTRISME

Le service civique et les services militaires sont autant de dispositifs importants de prise en charge des jeunes dans une période de transition décisive pour eux.

Au-delà de leur intégration dans la vie active, des solutions existent aussi pour accompagner les jeunes adultes dans leur vie citoyenne.

- Comment préparer, pendant leur service civique, l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté avec les compétences de base ?
- Comment préparer l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté avec les compétences de base pendant le Service Militaire Volontaire ?
- Comment renforcer les compétences de base des jeunes volontaires du Service Militaire Adapté ?
- Comment consolider les compétences de base pour faciliter l'obtention du permis de conduire ?
- Pourquoi et comment lier compétences de base et citoyenneté dans les actions de lutte contre l'illettrisme ?

Les réponses à toutes ces questions sont dans les Kits mis à disposition par l'ANLCI sur le portail dédié aux bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme : <http://www.illettrisme-solutions.fr/>

## Agenda

### 5 et 6 mars 2018 – Colloque international « Éducation et protection de la petite enfance, berceau de la cohésion sociale », organisé par la Commission française pour l'UNESCO

Organisé en partenariat avec l'UNESCO ce colloque international a pour objectif d'aborder les problèmes de santé, de bien-être physique, moral et social des 0-8 ans.

L'approche, tout au long du colloque, sera pluridisciplinaire : médecine, sciences de la vie, sciences sociales et humaines, éducation, culture et communication et tous les secteurs de compétence de l'UNESCO.

Les objectifs sont de positionner l'EPPE (Education Protection Petite Enfance) en tant que stratégie essentielle pour combattre les inégalités sociales et pour promouvoir la cohésion sociale ; partager des défis et des bonnes pratiques et initiatives de l'EPPE en faveur de la cohésion sociale ; apporter une contribution aux travaux de la CONFEMEN et au Forum de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix et le développement durable prévu en 2019 ; préparer éventuellement, avec le partenariat d'autres Etats membres, une Déclaration, voire à terme une Recommandation de l'UNESCO sur l'EPPE qui reflèterait la priorité accordée à la petite enfance, comme berceau de la cohésion sociale.



Télécharger le [programme du colloque](#)

### 9 mars 2018 – Les rencontres Tous bénévoles - Association La Maison verte Paris XVIII

Tous Bénévoles est une association, dont l'objectif est de promouvoir l'engagement citoyen et associatif et d'accompagner les personnes dans la recherche de bénévolat.

Dans le cadre de son Programme AlphaB, l'association organise une rencontre sur l'illectronisme et la fracture numérique le 9 mars prochain à Paris. Elle vise à éclairer les acteurs du milieu associatif sur les enjeux de l'inclusion numérique, des situations d'illectronisme et d'illettrisme, et leur présenter des exemples de solutions possibles à mettre en place pour mieux accompagner les personnes éloignées du numérique. L'ANLCI et La Croix Rouge participeront à cette rencontre.



Entrée libre sur inscription

@ Tous Bénévoles - 01 42 64 97 37 - [info-progab@tousbenevoles.org](mailto:info-progab@tousbenevoles.org)

Télécharger le programme de la [Rencontre « Illectronisme et fracture numérique »](#)

### 14 mars 2018 – Les inattendus à but non lucratif



L'ANLCI est associée à la deuxième édition des « Inattendus à but non lucratif », le 14 mars prochain à Lyon.

Ces journées d'échanges autour de l'« économie d'intérêt général » sont construites sous l'impulsion du journaliste éco. Didier Meillerand, qui anime les émissions « A but non lucratif » sur BFM Business.

Une rencontre qui convie largement acteurs du champ associatif, social, de l'emploi, représentants de grandes fondations, entreprises, etc., à venir assister à des tables rondes. Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, interviendra et participera aux temps

conviviaux intitulés : « Réseautez ! ».

Consulter le site des [Inattendus à but non lucratif](#)

### 28 mars 2018 – Salon du livre jeunesse Beaugency – Journée de formation Lira bien qui rira le premier

Journée de formation proposée par Val de Lire et le CRILJ dans le cadre du 33<sup>e</sup> Salon du Livre Jeunesse de Beaugency et Saint-Laurent-Nouan, le mercredi 28 mars 2018 à Beaugency.

Cette journée aura pour thème : « Lira bien qui rira le premier » et sera animée par André Delobel, pour le CRILJ et par Catherine Mourrain, pour l'association Val de Lire.

Journée ouverte à tous sur inscription.

Renseigner le [formulaire d'inscription en ligne](#).

@ Association Val de Lire - [Audrey Gaillard](mailto:Audrey.Gaillard@valdelire.org) - 02-38-44-75-66

Télécharger le [site internet de l'association Val de Lire](#)



## APPEL À PROJETS

### *13<sup>e</sup> édition du concours « Prévenir et lutter contre l'illettrisme »*

Un projet initié et proposé par la fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et le Crédit Mutuel Méditerranéen.

Pour encourager des associations qui œuvrent dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, le Crédit Mutuel lance pour la 13<sup>e</sup> année consécutive le concours « prévenir et lutter contre l'illettrisme ».

Vos projets sont à soumettre jusqu'au 30 mars 2018.

Les lauréats recevront leurs prix à l'occasion du 9<sup>e</sup> forum illettrisme, le mercredi 6 juin 2018 de 9 h à 13 h, à la BMVR de l'Alcazar à Marseille, avec comme nouveau parrain, Boris Cyrulnik.

Pour participer à cette 13<sup>e</sup> édition, complétez le dossier de candidature disponible dans toutes les caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen ou sur demande par courriel à : [fabrice.leru@creditmutuel.fr](mailto:fabrice.leru@creditmutuel.fr)

# Les infos flashes du mois

## PORTRAIT D'ACTEUR

**Passeurs de culture,**

### **le travail de Savoirs pour réussir (SPR)**

Savoirs pour réussir Paris est une association engagée pour accompagner des jeunes de 16 à 30 ans en difficulté avec les savoirs de base.

Les ateliers portés par la structure, grâce au concours de nombreux tuteurs bénévoles, proposent de mieux apprendre à utiliser les mots, à écrire son histoire, à se familiariser avec les outils numériques. Leur but est de permettre aux jeunes de s'adapter à différentes situations de communication et de les encourager à entrer en formation, à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

[Découvrez le portrait réalisé par Virginie Lamontagne](#)

## C'EST EN LIGNE

### PODCAST

Anaïs Serhouni, chargée de mission nationale à l'ANLCI présente les **modules e-learning** dans l'émission

[Au Bonheur de Lire sur RCF](#)

---

## SUIVEZ-LES SUR FACEBOOK

Fondation du Groupe ADP



UNAF

Mon enfant et les écrans

